

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTE N° ADM.2026-010

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU MAIRE A Yohann BUDNA –  
RESPONSABLE DU SERVICE COMMUN ADS  
suite à renouvellement électoral du 15/03/2026

**Le Maire de la Commune de Valencin,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-19 et L 5211-4-1 ;  
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 422-1, L 423-1 et R 423-15 ;  
VU la délibération du conseil communautaire de COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE, en date du 18 décembre 2014, portant création d'un service commun en charge de l'instruction des Autorisations d'Urbanisme ;  
VU la délibération du conseil municipal, en date du 10 Novembre 2014, portant adhésion à ce service commun et confiant ainsi la mission d'instruction ADS à COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE ;  
VU la convention signée entre la Communauté de Communes et la commune, en date du 9 Avril 2015,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

**Délégation de signature est donnée à Monsieur Yohann BUDNA, responsable du service commun « Instruction des Autorisations d'Urbanisme », aux fins de signer les documents et courriers relatifs à l'instruction des demandes d'utilisation d'autorisation des sols ci-après désignés - tels que mentionnés au Code de l'Urbanisme aux articles R 421-1 et suivants - sous l'autorité et le contrôle du Maire ou de son représentant :**

- Demandes de pièces destinées à compléter les dossiers,
- Lettres de notification et de prolongation de délai,
- Lettres de consultation des personnes publiques, services et commissions intéressées,
- Tout autre courrier nécessaire dans le cadre de l'instruction, à l'exclusion de la décision finale.

Il est précisé qu'une copie de tout document signé au titre de la présente délégation sera systématiquement envoyée au Maire.

**ARTICLE 2**

Le Maire peut à tout moment mettre fin à la présente délégation.

**ARTICLE 3**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M le Sous-préfet de Vienne,
- M le Président de COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE.

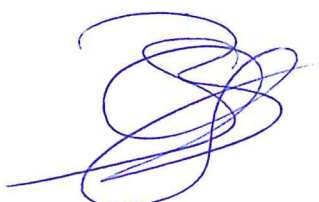
**ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et sera notifié à l'intéressé désigné à l'article 1.

Notifié à M Yohann BUDNA

le 25 Mars 2026

Signature :



A Valencin, le 25 Mars 2026

Le Maire, Bernard JULLIEN

Signature :



